



DEPARTEMENT  
des ALPES-MARITIMES

Communauté de  
communes du pays  
des Paillons

OBJET :

Convention de gestion enfance  
et jeunesse avec la commune  
de Lucéram : année 2017

Décision n° 17 04 31

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le mercredi dix-neuf avril à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Joël Gosse, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Messieurs Yves Pons, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Messieurs Gérard De Zordo, Philippe Mineur, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Jean-Marie Franco, Madame Edith Lonchamp par Madame Michèle Maurel, Monsieur Christian Dragoni par Monsieur Joël Gosse, Monsieur Bernard Martinez par Monsieur Maurice Lavagna, Monsieur Gérard Branda par Monsieur Gérard De Zordo, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Nadine Ezingard par Monsieur Francis Tujague, Madame Alexandra Russo par Monsieur Robert Nardelli, Monsieur Cyril Piazza par Madame Germaine Millo, Monsieur Stéphane Sainsaulieu par Madame Martine Brun.

Absents excusés : Messieurs Marc Leroy, Michel Lottier, Madame Béatrice Ellul

Monsieur Jean-Claude Vallauri a été nommé secrétaire de séance

Le président rappelle que, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique intercommunale en faveur de l'enfance et de la jeunesse, au travers du Contrat Enfance et Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales, la commune de Lucéram poursuit la réalisation de certaines actions d'animations socio-éducatives.

Agissant à ce titre pour le compte de la communauté de communes qui a compétence en la matière, il convient de passer avec la dite commune une convention de gestion qui prévoit :

- les actions menées : accueils de loisirs, séjours pour adolescents, activités socio-éducatives dans le cadre de la bibliothèque
- les recettes prévisionnelles encaissées par la commune et faisant l'objet d'un reversement à la communauté de communes ;
- les dépenses prévisionnelles engagées par la commune et faisant l'objet d'un remboursement par la communauté de communes.

**Le conseil communautaire, ouï l'exposé du président, après en avoir délibéré,**

**Autorise** le Président à signer avec la commune de Lucéram une convention de gestion, pour l'année 2017, dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Enfance et Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Ladite convention est annexée à la présente délibération.

Nombre de conseillers en  
exercice : 36

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20170419-170431-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2017

Le Président  
E. Mari

